

IV. RECETTES ANNUELLES :

1. Octrois du gouvernement.....	\$ 1508.00 (1)
2. Octrois des commissaires.....	2,600.00
3. Legs annuels par divers et quêtes à domicile à Québec.....	5,300.00
4. Quêtes dans la paroisses en faveur de l'Or- phelinat.....	2,108.00
4. Quêtes et petit bazar annuel dans l'intérêt des pauvres du dehors.....	1,061.00
: Total.....	
	12,577.00 (2)

A part cela, l'Hospice possède un petit capital et une maison payant loyer. Mais, actuellement, la rente de ce petit capital est loin de suffire pour rencontrer l'intérêt des sommes considérables empruntées pour bâtir, et pour payer les rentes viagères qui s'élèvent au montant de 1,358.84 piastres.

V. DÉPENSES ANNUELLES :

La dépense annuelle approximative est de \$33000.00. (3)

Ce chiffre de \$38,000.00 n'a rien qui étonne si l'on tient compte du nombreux personnel de la maison. des œuvres que l'on soutient et du fait que l'Hospice paie annuellement : \$1,187.50 pour la taxe de l'eau ; (4) \$200.00 pour l'enlèvement de la neige et \$3,300.00 pour le chauffage. Au contraire, si quelque chose étonne, c'est que les Sœurs puissent faire autant avec une pareille somme. Les mêmes œuvres, sous le contrôle d'une administration laïque, ne coûteraient pas moins de \$100,000.00

Le déficit annuel de l'Hospice des Sœurs de la Charité se monte donc à près de \$25,000.00. Cependant, il fait honneur à ses affaires tous les ans, et n'a jamais fait faillite depuis sa fondation. Comment cela peut-il se faire, demandera-t-on ? Voici le secret: D'abord les Sœurs exercent différentes petites industries, telles que la confection des hosties et des cierges, des ornements d'églises, des fleurs artificielles, la broderie, le tricot, la couture, etc. En second lieu, le Séminaire de Québec contribue à la nourriture des vieilles infirmes et des orphelins. En troisième lieu, un certain nombre de particuliers donnent chaque semaine

(1) Sur ce montant donné par le gouvernement, l'association des Dames charitables de Québec touche 798 piastres.

(2) En 1890, ces recettes annuelles ont été de 13,608 piastres.

(3) Cette dépense a été en 1889 de 38,359 piastres et en 1890 de 38,132 piastres.

(4) De 4,62.50 piastres, taxe de l'eau pour 1891, on a élevé ce chiffre d'un seul coup à 1,187.50 piastres pour 1892